

Axe 1 Soutenir la diffusion culturelle et artistique

Fiche action 1

Impliquer les collectivités dans l'offre de diffusion

Contexte

Le maillage l'offre culturelle à l'échelle du Pays reste une priorité pour notre territoire rural éloigné des grandes agglomérations. Le premier Projet Culturel a permis de développer des projets dans des communes où il n'y avait rien. Il s'agira à partir de 2008 de permettre aux collectivités locales volontaires de s'approprier des actions qui ont été expérimentées ailleurs, et de bénéficier ainsi des expériences des collectivités voisines sur la mise en place d'une programmation culturelle annuelle (spectacle, expositions, rencontres, stages ...).

Objectifs

Mettre en place des saisons culturelles au sein des collectivités

Mobiliser les collectivités locales

Identifier les actions pilotes à développer sur l'ensemble du territoire

Associer collectivités et acteurs culturels sur des objectifs concertés

Accompagner financièrement l'effort des intercommunalités dans cette démarche

Actions

Une labellisation de l'offre culturelle :

La conception du contenu et la mise en œuvre de cette programmation culturelle sera réalisée en association avec un ou des acteurs culturels missionnés. Cet ou ces acteurs culturels seront « labellisé Pays » après étude de leur projet et de sa cohérence avec les critères définis par le Pays (voir fiche de critères d'appréciation du Pays).

L'organisation de saisons culturelles :

Le Pays s'engage à mobiliser les partenaires afin de soutenir financièrement les collectivités qui font le choix de s'engager pour organiser des saisons culturelles. Ceci pourra aussi donner lieu à des projets spécifiques de diffusion itinérante.

Un accompagnement spécifique :

Un accompagnement spécifique pourra être apporté par le Pays aux collectivités qui en feraient la demande pour structurer une offre culturelle de qualité (définition du projet, concertation, recherche de partenariats et de moyens de financiers)

Pré-requis

- Qualité artistique culturelle d'un projet pensé dans la durée ;
- Pluridisciplinarité des programmations ;
- Mixité des publics cibles ;
- Travail sur l'année, au-delà d'un événementiel ;
- Cohérence de la couverture territoriale de la programmation ;

- Professionnalisme attesté ;
- Supports de communication de qualité

Maîtres d'ouvrage

- Collectivités locales (communes et communautés de communes) ayant recours à au moins deux acteurs culturels locaux labellisés.

Critères de labellisation des acteurs culturels locaux

- Professionnalisme attesté de l'association (professionnel salarié) ;
- Capacité à mobiliser un réseau d'intervenants artistiques professionnels de niveau départemental, régional et national ;
-

Modalités d'intervention financière

- L'aide la Région Midi Pyrénées ne pourra être supérieure à la participation de la collectivité
- Possibilité de mobiliser le programme LEADER 2007/2013
- Taux minimal d'auto-financement de 35% en première année puis de 40% en seconde année

Axe 1 Soutenir la diffusion culturelle et artistique

Fiche action 2

Professionaliser un réseau de lieux de diffusion

Contexte

Le territoire ne disposait pratiquement d'aucun équipement culturel professionnel et dédié sur l'ensemble du territoire avant 2004.

Depuis trois ans, deux médiathèques intercommunales ont vu le jour, deux théâtres de poche associatifs sont en cours d'aménagement ainsi qu'une salle de cirque intercommunale.

Rappelons qu'**une salle de diffusion artistique**, que ce soit de spectacle vivant ou d'arts plastiques, c'est: un lieu agréable, confortable et adapté, plus un projet artistique en cohérence avec le territoire et la population visés, plus une équipe de professionnels réunissant des compétences artistiques, administratives et techniques.

A la tête de chaque équipement, un directeur établira la programmation, le planning d'utilisation de l'espace, coordonnera toutes les actions et présentera à chaque début de saison un projet artistique et culturel. On peut envisager un poste mutualisé de technicien sur plusieurs sites.

Objectifs

Valoriser la spécificité artistique de ces lieux (théâtre, conte, livre et lecture...)

Favoriser les animations annuelles autour du livre

Mettre en réseau ces lieux autour de projets communs et pluridisciplinaire

Participer à leur professionnalisation pour une diffusion de proximité

Créer des synergies avec le Pôle Culturel de Marciac

Actions

Saisons culturelles de spectacles avec prolongements (stages, résidences...) sur les lieux identifiés.

Mise en réseau et valorisation de ces lieux (formations, communication, signalétique...)

Soutien à une mission territoriale du Pôle Culturel (co-productions de spectacles avec réseau de lieux...)

Critères à retenir : réalisation d'objectifs à 3 ans, perspectives de pérennisation du projet au-delà de l'accompagnement du Pays, intervenants professionnels, des spectacles professionnels accueillis, une gestion professionnelle des activités (administrateur salarié), ou un plan de formation des bénévoles (promotion, administration, gestion...), capacité à nouer des partenariats effectifs avec des structures professionnelles sur la mise en place des événements (Pôle Culturel de Marciac, Scènes nationales et Scènes Conventionnées)

Pré-requis

- Qualité artistique culturelle d'un projet pensé dans la durée ;
- Pluridisciplinarité des programmations ;

- Mixité des publics cibles ;
- Travail sur l'année, au-delà d'un événementiel ;
- Professionnalisme attesté ;
- Supports de communication de qualité

Maîtres d'ouvrage

- Associations gestionnaires des lieux.

Modalités d'intervention financière

- Participation obligatoire d'une ou plusieurs collectivités locales de 15% minimum la première année, puis de 25% la seconde ;
- L'aide la Région Midi Pyrénées ne pourra être supérieure à la participation de la collectivité ;
- Possibilité de mobiliser le programme LEADER 2007/2013 ;
- Taux minimal d'auto-financement de 30% ;

Axe 1 Soutenir la diffusion culturelle et artistique

Fiche action 3

La mobilisation du Pôle Culturel de Marciac dans la diffusion culturelle

Contexte

La structuration du Pôle Culturel de Marciac (Pôle d'Excellence Rurale et Grand Projet de Pays) permettra au territoire de disposer d'un équipement professionnel d'envergure et jouera un rôle déterminant dans l'irrigation culturelle du Pays du val d'Adour.

Le Pôle Culturel a vocation à réaliser un certain nombre d'ambitions culturelles fixées par le Pays. Il sera l'opérateur principal d'un certain nombre d'axes du nouveau projet, notamment dans la diffusion, la formation et le domaine musical. Afin de permettre au territoire de « respirer » et à développer le lien avec les associations qui ont fait et font la vie culturelle du territoire, toutes les actions menées « hors les murs » devront être menées en partenariat avec des relais locaux.

Objectifs

Valoriser la spécificité artistique de ces lieux du Pôle

Participer à l'irrigation du territoire

Participer à leur professionnalisation pour une diffusion de proximité

Actions

Le Pôle Culturel de Marciac pourra jouer le rôle de tête de réseau :

- dans sa salle de spectacle, une programmation professionnelle pluridisciplinaire pour le public local, avec possibilité d'accueil de productions locales.
- hors les murs, une programmation et des co-productions avec les programmeurs locaux identifiés.

Pré-requis

- Qualité artistique culturelle d'un projet pensé dans la durée ;
- Pluridisciplinarité des programmations ;
- Mixité des publics cibles ;
- Travail sur l'année, au-delà d'un événementiel ;
- Professionnalisme attesté ;
- Supports de communication de qualité

Maîtres d'ouvrage

- Structure gestionnaire du Pôle Culturel

Modalités d'intervention financière

- Possibilité de mobiliser le programme LEADER 2007/2013 ;
- Taux minimal d'auto-financement de 30% ;

Axe 2 Valoriser les arts et la culture dans d'autres domaines

Fiche action 4

Créer des synergies entre culture, patrimoine et tourisme

Contexte

Ceci fait partie des enjeux qui ont été évoqués à plusieurs reprises, dans les réunions de concertation et l'évaluation du Contrat de Pays. La mise en œuvre de projets concrets doit donner conscience de la place de la culture dans l'économie touristique. Une concertation et des rencontres entre acteurs culturels et du tourisme seront nécessaires pour élaborer conjointement des projets communs et profiter des apports mutuels. Il s'agira donc de :

- s'appuyer sur les événements proposés par les offices de tourisme en communiquant de manière plus incitative vers les populations locales (circuits, week-ends à thème...)
- favoriser le développement du tourisme en s'appuyant sur des propositions culturelles de qualité susceptibles de fixer les touristes sur le territoire (festivals, stages...)

Par ailleurs, le patrimoine, interface des secteurs touristique et culturel, sera une priorité dans cet axe de travail. Les saisons annuelles de spectacles dans des lieux emblématiques (Montaner et Saint-Sever) qui ont vu le jour dans le cadre du premier Projet Culturel, ont été menées indépendamment de la partie visites et actions pédagogiques. Les nouveaux projets devront s'inspirer de la réflexion qui s'ouvrira entre ces deux secteurs. Ces actions à la fois touristiques et culturelles (circuits culturels, événements-phare, mise en réseau des sites) permettront de pérenniser l'activité de ces sites de manière plus cohérente.

Objectifs

Lier patrimoine / culture / tourisme sur des projets communs

Valoriser l'image du territoire

Développer le dynamisme, la fréquentation et l'économie des sites patrimoniaux

Actions

Animation artistique de lieux emblématiques du Pays sous forme de saisons culturelles et de circuits

Conception de circuits touristiques et culturels à thème sur les lieux patrimoniaux

Actions collectives sur les sites patrimoniaux (manifestation « Journées des Arts et du Patrimoine », animation des sentiers de l'Adour)

Mise en réseau des sites emblématiques du territoire

Pré-requis

- Qualité artistique culturelle d'un projet pensé dans la durée ;
- Pluridisciplinarité des programmations ;
- Mixité des publics cibles ;
- Travail sur l'année, au-delà d'un événementiel ;

- Professionnalisme attesté ;
- Supports de communication de qualité

Maîtres d'ouvrage

- Associations gestionnaires des lieux
- Collectivités locales ayant recours à au moins deux acteurs culturels locaux labellisés.

Modalités d'intervention financière

Pour une maîtrise d'ouvrage associative :

- Participation obligatoire d'une ou plusieurs collectivités locales de 10% minimum avec l'obligation de monter en charge les années suivantes ;
- L'aide la Région Midi Pyrénées ne pourra être supérieure à la participation de la collectivité ;
- Possibilité de mobiliser le programme LEADER 2007/2013 ;
- Taux minimal d'auto-financement de 30%.

Pour une maîtrise d'ouvrage publique :

- L'aide la Région Midi Pyrénées ne pourra être supérieure à la participation de la collectivité
- Possibilité de mobiliser le programme LEADER 2007/2013
- Taux minimal d'auto-financement de 35% en première année puis de 40% en seconde année.

Axe 2 Valoriser les arts et la culture dans d'autres domaines

Fiche action 5

Créer des synergies entre culture, enseignement, jeunesse

Contexte

Variété et inégalité des propositions artistiques en direction des écoles
Pas d'accompagnement autour de l'accueil d'un spectacle
Schémas départementaux de l'enseignement musical en cours de finalisation
Une compétence forte au sein du territoire en matière de Jazz et de formation musicale
Nécessaire ouverture des territoires ruraux aux autres et à d'autres réalités
Des expériences pilotes dans le domaine des pratiques artistiques des collèges (projet ARTE)

Objectifs

Favoriser la rencontre du jeune public avec les œuvres d'art
Associer des écoles sur un projet artistique complet
Développer et dynamiser l'enseignement musical
Développer une offre nouvelle de qualité complémentaire aux enseignements existants grâce au Pôle Culturel
Développer des projets entre structures jeunesse et structures artistiques
Développer les échanges culturels avec d'autres territoires

Actions

Médiation culturelle et actions pédagogiques

Projets de médiation culturelle autour d'un spectacle décentralisé accompagné d'ateliers de pratique artistique et de rencontre d'artistes au sein des écoles et des structures jeunesse.

Développement des pratiques musicales

Mise en place d'actions de sensibilisation à la musique jazz dans les écoles de musique grâce à l'intervention du Pôle Culturel de Marciac

Développement d'enseignements spécialisés sur le territoire

Echanges artistiques

Des projets de coopération à thématique culturelle et artistique entre les collèges, les écoles et les structures jeunesse. Ceci pourra faire l'objet d'un appel à projet lancé par le Pays.

Pré-requis

- Professionnalisme des intervenants;
- Pluridisciplinarité des programmations ;
- Travail sur l'année, au-delà d'un événementiel ;
- Supports de communication de qualité

Maîtres d'ouvrage

- Collectivités locales ayant recours à au moins deux acteurs culturels locaux labellisés.

Modalités d'intervention financière

- L'aide la Région Midi Pyrénées ne pourra être supérieure à la participation de la collectivité
- Possibilité de mobiliser le programme LEADER 2007/2013
- Taux minimal d'auto-financement de 25% en première année puis de 30% en seconde année

Axe 3

Assurer un dispositif de communication et de mise en réseau des acteurs et des partenaires

Fiche action 6

Mettre en place un dispositif de communication

Contexte

Mauvaise connaissance et de reconnaissance des initiatives culturelles en milieu rural
Manque de communication externe et dans les sphères professionnelles

Objectifs

Développer l'attractivité du territoire et l'image de la politique culturelle du territoire
Faire reconnaître les projets des acteurs culturels locaux
Développer la qualité et l'émulation des projets

Actions

Développement d'outils de communication culturelle (guides, site internet, relations publiques...) à destination des publics, des acteurs culturels, des élus et des partenaires.

Contexte

Le manque de lieux professionnels équipés a favorisé la mise en place d'évènements itinérants et la location de matériel pour équiper les lieux.

Un réseau d'acteurs culturels encore mal structuré

Des bénévoles volontaires mais en manque de compétences techniques

Objectifs

Equiper le territoire

Améliorer les conditions de représentation des œuvres

Permettre aux acteurs locaux d'avoir accès à des outils de création et de diffusion

Favoriser l'harmonisation des programmations

Mutualiser l'information et renforcer les compétences

Actions

Recenser les besoins des organisateurs de manifestations, et les ressources mobilisables

Mettre en place un service technique (matériel et techniciens) au sein du Pôle

Mettre en place des formations collectives en faveur des acteurs culturels

Contexte

L'engagement du Pays du Val d'Adour dans une démarche Agenda 21

Des enjeux pour le territoire en termes de développement durable

Un engagement d'acteurs culturels locaux sur les questions environnementales

Objectifs

Limiter l'impact environnemental des festivals

Sensibiliser le public à de nouveaux modes de comportement et de consommation

Mettre en réseau des festivals sur un échange de pratiques

Actions

Elaboration avec l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux d'un label « éco-festival »

Diffusion et promotion du label

Les acteurs potentiels

Spirale, Ecoute Parole et Création (Riff Mania), Jazz In Marciac

Festivals hors territoire intéressés par la démarche

Echéancier : 2008